

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 204-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.570

Déposée le: 10.09.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) (porte-parole)
Graf-Rudolf (Belp, Les Verts)
Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Cosignataires: 9

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Pour des bornes de recharge électriques universelles

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de garantir qu'une prise T13 de 230 volts soit disponible pour les petits véhicules électriques dans toutes les stations de recharge qui seront installées ;
2. d'agir pour que l'on utilise uniquement de l'électricité issue de sources d'énergie renouvelables dans toutes les stations de recharge, ou pour que le choix soit laissé à l'utilisateur ou l'utilisatrice ;
3. d'encourager l'installation de stations de recharge rapide qui permettront de recharger les batteries de vélos électriques de différents fabricants sans devoir apporter son propre chargeur en particulier le long des itinéraires cyclables dont on fait la promotion auprès des touristes.

Développement :

Le système de parking combiné à une borne de recharge a été développé pour favoriser la percée de la mobilité électrique. Au début des années 2000, différentes communes ont mis en place ce concept permettant de se parquer tout en faisant charger son véhicule électrique.

Ces stations de recharge sont équipées de prises T13 (prises secteur classiques) sur lesquelles il est possible de brancher les petits véhicules électriques comme Mini-EL, Twike, Sam et Twizy pour les charger. Ces petits véhicules sont peu encombrants, efficaces du point de vue énergétique et permettent de préserver les ressources.

Au cours de ces dernières années, la mobilité électrique a continué de se développer. Désormais, chaque fabricant automobile ou presque propose dans son catalogue une voiture fonctionnant à l'électricité. De ce fait, il existe plusieurs systèmes de raccordement et de charge.

Les voitures construites sur le modèle conventionnel sont lourdes : pour pouvoir aussi offrir une grande autonomie à ces véhicules, il est nécessaire de les équiper de grandes batteries. Afin que ces batteries puissent être rechargées dans un délai raisonnable et soient facilement commercialisables, des nouveaux connecteurs et de nouvelles stations de recharge ont été développés.

Aujourd'hui, les stations de recharge sont équipées des connecteurs suivants : Type 2 (CA), CCS-Combo-2 (CC) et CHAdeMO (CC). Elles n'offrent cependant plus de prise T13. Or ces prises permettent précisément de charger les petits véhicules électriques qui utilisent peu d'espace et d'énergie. A l'avenir, il faudrait par conséquent que ce type de prise soit aussi disponible dans toutes les infrastructures de charge.

Dans l'intérêt du climat, la mobilité électrique ne devrait être encouragée que si elle utilise de l'électricité renouvelable. C'est pourquoi les stations de recharge doivent être utilisables par tous les usagers et usagères de la route qui souhaitent volontairement recharger leurs véhicules uniquement avec de l'énergie renouvelable. Des mesures appropriées, comme des négociations avec les constructeurs et les exploitants des stations de recharge, des directives cantonales ou communales pour les stations de recharge installées sur le domaine public, devraient permettre de garantir la possibilité de recharger les véhicules, exclusivement ou à la demande, au moyen d'énergie renouvelable.

Sur les itinéraires cyclables touristiques, par exemple dans le canton des Grisons, des stations de recharge rapide sont mises à disposition des électrocyclistes. Ces stations permettent de brancher des vélos électriques utilisant différents systèmes de recharge : inutile donc d'emporter son propre chargeur. Dans le canton de Berne, terre d'origine de deux marques de vélos électriques très connues, il serait particulièrement judicieux d'encourager de manière adaptée ces stations de recharge utilisables pour différentes marques afin de rendre les itinéraires cyclables plus attrayants et de mieux promouvoir le cyclotourisme, en particulier dans les régions rurales. Chez nos voisins allemands, autrichiens et italiens, dont certaines régions peuvent entrer en concurrence avec le tourisme bernois, il y avait et il y a encore des programmes gouvernementaux d'encouragement pour de telles stations de recharge (cf. aperçu sur www.bike-energy.com).

Destinataire

- Grand Conseil